

Les dangers de l'hypersexualisation des jeunes filles : une enfance volée

by **Camille Cottais & Manon Louvet**
published by **Generation for Rights Over the World**
January 2021
contact@growthinktank.org



Abstract

L'hypersexualisation des jeunes filles est omniprésente dans notre société contemporaine. Que ce soit par le biais des réseaux sociaux, de la télévision ou encore de la mode, elle contribue à une indéniable érotisation de l'enfance, forçant les enfants et en particulier les filles à devenir des adultes avant l'heure. En quoi consiste ce phénomène ? Pourquoi la loi ne parvient-elle pas à le contrer ? Comment s'exprime-t-il ? Pourquoi est-il intimement lié au sexisme et aux diktats de la beauté asservissant les femmes qui envahissent notre société ? Quelles conséquences peut-il avoir ? Enfin, comment lutter contre ?

TRIGGER WARNING

Cet article parle de sujets sensibles, parmi lesquels la pédo-pornographie, les violences sexuelles ou encore les troubles alimentaires. Des TW mentionnant les sujets sensibles seront présents en début de partie si nécessaire.



SOMMAIRE

Qu'est-ce que l'hypersexualisation des jeunes filles ?

	p.3
De la difficulté de définir l'hypersexualisation	p.3
Que dit la loi ? (TW : violences sexuelles)	p.4

Comment l'hypersexualisation se développe-t-elle et est-elle entretenue dans notre société ?

	p.7
Une socialisation genrée	p.7
L'hypersexualisation comme phénomène sexiste	p.9
Une érotisation de l'enfance	p.10
L'hypersexualisation par le biais des médias et des réseaux sociaux	p.12
Le rôle de l'industrie cinématographique	p.14
Le rôle de la pornographie dans l'hypersexualisation des jeunes filles (TW : pédo-criminalité)	p.16

Qu'est ce que cela entraîne ?

	p.18
Culture du régime et anorexie prépubère (TW: TCA)	p.18
Le « child-grooming », cyber-instrument des pédocriminels (TW : pédo-pornographie, violences sexuelles)	p.20
L'explosion de la pédo-pornographie permise par la complicité des sites X (TW : violences sexuelles, pédo-pornographie, viol)	p.20

Conclusion et possibles solutions

	p.22
--	------

« L’hypersexualisation valorise le paraître aux dépens de l’être; l’avoir plutôt que le savoir.

»

- Francine Descarries, professeure, département de sociologie, Université du Québec à Montréal (UQAM)

Qu’est-ce que l’hypersexualisation des jeunes filles ?

En août dernier, le film *Mignonnes* réalisé par Maïmouna Doucouré a fait polémique en raison de sa soi-disant sexualisation des pré-adolescentes, notamment à cause de l’affiche promotionnelle américaine diffusée par Netflix. Pourtant, c’est justement ce que cherchait à dénoncer l’équipe du film. Cette affiche, tirée d’une scène volontairement gênante et sexualisée, a été mal interprétée par les personnes n’ayant pas vu le film. Une pétition a même été lancée en affirmant qu’il faisait la promotion de la pédopornographie, et la réalisatrice a été tellement harcelée sur Twitter qu’elle a fini par quitter le réseau social.

En réalité, le film dénonce avec brio l’hypersexualisation des filles et des adolescentes dans nos sociétés contemporaines, mais aussi le *male gaze*, ou regard masculin, à travers lequel se produit cette hypersexualisation. Le film analyse les causes menant à cette hypersexualisation, que ce soit la mode, les magazines, la recherche de popularité ou, de façon plus générale, l’envie de s’émanciper et d’être perçue comme une adulte.

Ainsi, qu’est-ce que l’hypersexualisation des jeunes filles ? En quoi est-elle problématique et dangereuse ? Comment les jeunes filles sont-elles sexualisées par une société se voulant paradoxalement protectrice des mineur.e.s ? Dans quelle mesure l’hypersexualisation s’apparente-t-elle à une forme de violence faite à l’enfant ? Comment pousse-t-on de plus en plus les enfants à devenir des adultes avant l’heure ?

De la difficulté de définir l’hypersexualisation

Le dictionnaire Larousse donne pour définition de l’hypersexualisation le fait « dans la société, d’accorder une place de plus en plus importante à la sexualité, en multipliant les références à celle-ci dans l’espace public (médias, publicité) »¹, l’hypersexualisation des jeunes filles reviendrait alors à attribuer des caractéristiques et comportements sexuels à des adolescentes, voire à des fillettes. En 2012, l’ex-sénatrice Chantal Jouanno expliquait dans son rapport sur ce thème à destination de l’ex-Ministre des Solidarités Roselyne Bachelot les difficultés de définir ce qu’est l’hypersexualisation des jeunes filles. Ce terme fait en effet débat car pour beaucoup, il est souvent confondu avec le fait d’avoir une vie sexuelle active. Or, pour Chantal Jouanno, l’hypersexualisation des fillettes « renvoie à la sexualisation de leurs expressions, postures ou codes vestimentaires, jugés trop précoces »². Cela consisterait donc en des attitudes que les enfants adoptent, ou qu’on leur fait adopter, qui ne seraient pas en adéquation avec leur âge.

Malgré le nombre encore faible d’études menées sur le sujet, on fait remonter la naissance de l’hypersexualisation des femmes aux années 1960-70. Elle serait apparue comme un rejeton non-désiré

¹ Définition proposée par le dictionnaire *Larousse*. Available at: <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/hypersexualisation/188139>.

² JOUANNO, C. (2012). Contre l’hypersexualisation, un nouveau combat pour l’égalité. *Vie-publique.fr*. [online] 5 Mar. Available at: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000122.pdf> [Accessed: 29 Oct. 2020].

de la libération des mœurs et de la revendication de l'égalité sexuelle. Sylvie Richard-Bessette, spécialiste des questions de féminisme et de sexualité, propose une définition de l'hypersexualisation des femmes agrémentée de critères spécifiques. Celle-ci est alors reprise par Chantal Jouanno dans son rapport : il s'agit d'un « usage excessif de stratégies axées sur le corps dans le but de séduire ». Selon cette autrice, l'hypersexualisation du corps se manifesterait par :

- « Une tenue vestimentaire qui met en évidence des parties du corps (décolleté, pantalon taille basse, pull moulant, etc.).
- Des accessoires et des produits qui accentuent de façon importante certains traits et cachent de soi-disant défauts (maquillage, bijoux, talons hauts, ongles en acrylique, coloration des cheveux, soutien-gorge à bonnets rembourrés, etc.).
- Des transformations du corps qui ont pour but la mise en évidence de caractéristiques ou signaux sexuels (épilation des poils du corps et des organes génitaux, musculation importante des bras et des fesses, etc.).
- Des interventions chirurgicales qui transforment le corps en « objet artificiel » : seins en silicone, lèvres gonflées au collagène.
- Des postures exagérées du corps qui envoient le signal d'une disponibilité sexuelle : bomber les seins, ouvrir la bouche, se déhancher, etc.
- Des comportements sexuels axés sur la génitalité et le plaisir de l'autre. »

En l'occurrence, l'hypersexualisation des jeunes filles serait une application et appropriation plus ou moins conscientes de ces critères par les adolescentes et, de plus en plus, par les fillettes.

Dans cet article, nous nous concentrerons donc sur l'analyse de ce phénomène préoccupant au sein des sociétés occidentales, touchant principalement les jeunes filles entre 8 et 15 ans, et ce depuis les années 1970 environ.

Que dit la loi ? (TW : violences sexuelles)

L'hypersexualisation des jeunes filles remet en question certains droits pourtant consacrés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) de 1989, laquelle a été ratifiée par les 193 États membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'exception des États-Unis. En effet, ces derniers l'ont seulement signée, car, dans certains États américains, il est tout à fait légal de condamner un enfant à la peine de mort, la ratification n'a donc pas eu lieu. En l'occurrence, la CIDE a pour but d'éradiquer toute forme de violence, de maltraitance et d'exploitation à l'égard des enfants. Ainsi, l'article 19-1 de la CIDE³ affirme le droit de chaque enfant à la protection contre la violence physique ou mentale, et l'article 34⁴ contre l'exploitation et les violences sexuelles. Or, l'hypersexualisation peut s'apparenter à une forme de violence mentale envers ces enfants qui sont soumis.es à un conditionnement, à une manière de vivre allant à l'encontre de ce qui est favorable à leur bon développement. Cela peut même parfois, dans les cas

³ UNICEF, Convention internationale des droits de l'enfant, 20 novembre 1989, article 19-1 : « Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié. ». Available at: <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>.

⁴ *Ibid.* Article 34 : « Les États parties s'engagent à protéger l'enfant contre toutes les formes d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle. A cette fin, les États prennent en particulier toutes les mesures appropriées sur les plans national, bilatéral et multilatéral pour empêcher : a - que des enfants ne soient incités ou contraints à se livrer à une activité sexuelle illégale ; b - que des enfants ne soient exploités à des fins de prostitution ou autres pratiques sexuelles illégales ; c - que des enfants ne soient exploités aux fins de la production de spectacles ou de matériel de caractère pornographique. »

les plus extrêmes, entraîner des violences sexuelles à leur rencontre. Chantal Jouanno souligne cela dans son rapport sur l'hypersexualisation. Elle s'appuie sur le droit, et notamment sur la CIDE, qui est entrée en vigueur en France le 2 septembre 1990, pour montrer que l'hypersexualisation des enfants est problématique dans notre société moderne. Elle fait notamment valoir les arguments de l'intérêt supérieur de l'enfant et de la dignité de la personne humaine.

Concernant le principe du respect de l'intérêt supérieur de l'enfant, il est explicité à l'article 3-1 de la CIDE que, « *Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale* »⁵. Par conséquent, il est possible de comprendre la notion d'intérêt supérieur de l'enfant comme le fait d'empêcher toute manipulation des personnes mineures par des adultes et dans le but de veiller à leur bon développement personnel : « *ce qui permet de ne pas se servir d'un enfant comme un instrument des rêves et désirs des adultes et de respecter, d'une façon adaptée à son âge, la construction de sa personnalité et l'environnement dans lequel il évolue en favorisant l'amour dont il a besoin pour se développer* »⁶. Enfin, en France, depuis 2007, l'article L.112-4⁷ du code de l'action sociale et de la famille impose la prise en compte de l'intérêt de l'enfant pour toute décision le concernant. Ainsi, il est possible pour les professionnels du droit de s'appuyer sur ces textes, provenant de différentes échelles (nationales et internationales), pour intervenir et légiférer sur les questions de l'hypersexualisation des jeunes filles, afin de les protéger et de faire appliquer le principe de respect de leur intérêt supérieur.

Il est également possible de faire valoir le principe de respect de la dignité humaine de tout être humain afin de s'opposer à l'hypersexualisation des filles. Selon le rapport Jouanno, la définition juridique de dignité humaine communément admise est la suivante : « *un principe qui interdit de soumettre un être humain à toute forme d'asservissement et de dégradation, de le considérer comme un objet dans la totale dépendance du pouvoir d'autrui* »⁸. Ainsi, le droit à la dignité humaine, c'est la reconnaissance de l'existence d'un.e individu.e et ce qui va lui permettre de bénéficier de droits. En France, le célèbre arrêt du Conseil d'État du 27 octobre 1995 de Morsang sur Orge⁹ va plus loin : dans cet arrêt, le respect du droit à une vie digne peut justifier l'interdiction d'un divertissement humiliant et ce, même si les participant.e.s sont consentant.e.s. Ce principe a d'ailleurs une visée de protection de l'enfance, car il y a cette volonté de ne pas montrer de scènes dans lesquelles la condition humaine est dégradée aux

⁵ *Ibid.*

⁶ JOUANNO, C. (2012). Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité. *Vie-publique.fr*. [online] 5 Mar. Available at: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000122.pdf> [Accessed: 29 Oct. 2020].

⁷ Code de l'action sociale et de la famille, article L.112-4 : « L'intérêt de l'enfant, la prise en compte de ses besoins fondamentaux, physiques, intellectuels, sociaux et affectifs ainsi que le respect de ses droits doivent guider toutes décisions le concernant ». Available at: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074069/.

⁸ JOUANNO, C. (2012). Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité. *Vie-publique.fr*. [online] 5 Mar. Available at: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000122.pdf> [Accessed: 29 Oct. 2020].

⁹ Arrêt du Conseil d'État du 27 octobre 1995, Commune de Morsang-sur-Orge et ville d'Aix en Provence : « Le Conseil d'État a jugé que le respect de la dignité de la personne humaine est une composante de l'ordre public. Par conséquent, l'autorité investie du pouvoir de police municipale peut interdire une attraction qui y porte atteinte, même en l'absence de circonstances locales particulières, en faisant usage de son pouvoir de police générale. » Available at: <https://www.conseil-etat.fr/ressources/decisions-contentieuses/les-grandes-decisions-du-conseil-d-etat/conseil-d-etat-27-octobre-1995-commune-de-morsang-sur-orge-et-ville-d-aix-en-provence>.

mineur.e.s qui pourraient assimiler ces pratiques à la normalité. En l'occurrence, il est possible d'appliquer ce principe à la question des mineur.e.s afin de lutter contre leur hypersexualisation, traitement dégradant pour l'individu.e en question.

En effet, après 2012, la loi sur les concours de beauté dits de « mini-miss » en France, a été révisée. Ces événements, originaires des États-Unis, consistent en la mise en compétition de fillettes sur des critères physiques ; elles défilent dans différentes tenues face à un jury qui, à la fin, doit élire sa favorite. Or, d'après le rapport Jouanno, ces manifestations vont à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant et du respect de sa dignité humaine. En effet, au nom de l'arrêt CE 1995 de Morsang-sur-Orge, les divertissements dégradants pour l'image des êtres humains ne peuvent être tolérés. D'ailleurs, lorsque les organisateur.rice.s de ces concours ont été interrogé.e.s sur la possibilité d'étendre cette compétition aux petits garçons dans une optique d'égalité des sexes, leur réponse a été que les garçons n'avaient pas à « se rabaisser »¹⁰ à cela. C'est pourquoi, en 2014, l'Assemblée nationale s'est prononcée en faveur de l'interdiction des concours de « mini-miss » aux moins de 13 ans. En ce qui concerne les concours ouverts aux 13-16 ans, il faut demander une autorisation préalable pour organiser l'événement dans le respect de certaines règles, comme l'interdiction des défilés en maillot de bain. Si cette procédure n'est pas respectée, les organisateur.rice.s s'exposent à une amende de 1 500€ et, en cas de récidive, de 3 000€.

L'image de l'enfant, surtout dans la publicité, est de plus en plus réglementée, notamment par la loi française du 12 juillet 1990¹¹ sur les enfants mannequins. Il est tout d'abord écrit dans le Code du travail que les enfants ont l'obligation d'aller à l'école jusqu'au moins 16 ans. Il est également interdit d'engager un enfant de moins de 16 ans dans le monde du cinéma, du spectacle, du mannequinat ou de la télévision sans un consentement parental préalable (article L.7124-1 du Code du travail¹²). Certains États européens vont plus loin dans leur réglementation. Ainsi, au Danemark, depuis 1997, la loi interdit l'utilisation d'enfants de moins de 14 ans dans les publicités télévisuelles, sauf si leur présence est indispensable ou que le produit les concerne directement. C'est également le cas en Espagne. Quant au Royaume-Uni, on peut uniquement utiliser des enfants pour une publicité s'ils proposent des produits ou services que ces dernier.ère.s pourraient avoir envie d'acheter. Sur le même modèle, en France, de plus en plus de professionnel.le.s se battent pour durcir la législation sur la représentation des enfants dans la publicité.

¹⁰ PELISSIER, P. (2012). L'élection des Mini-Miss pas très à cheval sur sa charte éthique. *Lemonde.fr*. [online] May 25. Available at: https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/05/25/l-election-des-mini-miss-pas-tres-a-cheval-sur-sa-charte-ethique_1707549_3224.html [Accessed 15 Oct. 2020].

¹¹ Circulaire interministérielle N°2007/ 19 DGT/DPM/ du 20 décembre 2007 relative à l'application des articles L.763-1 (L.7123-1) et suivants du code du travail relatifs à l'emploi des mannequins et aux agences de mannequins : « La loi n°90-603 du 12 juillet 1990 relative aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin, et le décret n°92-962 du 9 septembre 1992 modifié relatif aux agences de mannequins et à la protection des enfants et des adultes exerçant l'activité de mannequin ont pour objet de réglementer la profession d'agence de mannequins (employeur du mannequin) ainsi que les conditions de travail des mannequins enfants et adultes par l'instauration d'un contrôle administratif préalable (licence et agrément) et créer des dispositions protectrices, en particulier à l'égard des enfants. » Available at: http://www.wk-rh.fr/actualites/upload/circulaire_dgt_dpm_200719du201207.pdf.

¹² Code du travail, article L. 7123-1 : «Un enfant de moins de seize ans ne peut, sans autorisation individuelle préalable, accordée par l'autorité administrative, être, à quelque titre que ce soit, engagé ou produit : 1° Dans une entreprise de spectacles, sédentaire ou itinérante ; 2° Dans une entreprise de cinéma, de radiophonie, de télévision ou d'enregistrements sonores ; 3° En vue d'exercer une activité de mannequin au sens de l'article L. 7123-2.» Available at: <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000042442669/2021-04-20/>.

En 2011, à la suite du scandale médiatique de *Vogue* (détaillé plus bas), plus de 150 médecins, spécialistes de l'enfance, associations, parents, professeur.e.s se sont rassemblé.e.s dans la Pétition contre l'érotisation des images d'enfants dans toutes les formes de publicités, ayant recueilli environ 12 000 signatures. La Docteure Elisabeth Pino souligne au sujet de cette pétition « qu'il ne s'agit pas de vouloir moraliser toute la publicité. Il s'agit de rappeler que l'enfant ne peut être un mannequin comme les autres, du fait même de sa sujétion à l'adulte »¹³. À la suite de cette pétition, la Charte de protection de l'enfance dans les médias est adoptée en février 2012 pour fixer des limites claires à l'hypersexualisation des enfants dans la publicité :

« Article 7 : Ne pas diffuser, y compris dans les espaces publicitaires, d'images hypersexualisées d'enfants, filles comme garçons, notamment : - dans une mise en scène érotisée, - ou portant des vêtements, accessoires ou maquillage à forte connotation érotique.

Article 8 : Ne pas diffuser de stéréotypes comportementaux violents ou sexistes.

*Article 9 : Ne pas présenter de manière complaisante les manifestations de l'hypersexualisation. »*¹⁴

Afin de protéger l'enfant contre l'hypersexualisation, la réglementation de l'utilisation de son image (dans la publicité, dans les concours de beauté) se durcit donc de plus en plus. Néanmoins, légiférer sur le sujet s'avère souvent complexe et il existe encore de nombreux obstacles, notamment les difficultés de statuer sur ce qu'il se passe dans le cadre familial. Ce sont en effet souvent les mères qui poussent leur(s) fille(s) à prendre part à ces activités basées sur l'apparence physique. Or, si le consentement parental est donné, il est difficile pour l'État de s'immiscer dans la vie privée des individu.e.s. Par ailleurs, ces règles de protection de l'enfance dans la publicité et l'art entrent souvent en confrontation directe avec la liberté de créer. Voilà ce qu'expliquait en 2007 Christine Reichenbach, directrice de l'Union des annonceurs : « On ne compte qu'un nombre très réduit de décisions de justice portant sur des atteintes à la pudeur ou à la bienséance dans la publicité, en raison d'une grande tolérance des tribunaux à l'égard de la création artistique et de la difficulté pour le juge de se prononcer sur ce type de dossiers »¹⁵. Ainsi, malgré des avancées, celles-ci sont encore trop faibles compte tenu de l'étendue de la place que l'hypersexualisation des enfants occupe déjà dans notre société.

Comment l'hypersexualisation se développe-t-elle et est-elle entretenue dans notre société ?

Une socialisation genrée

L'hypersexualisation des enfants concerne particulièrement les filles et les adolescentes. Elle ne peut être distincte du sexisme de notre société. La sexualisation des enfants est avant tout un phénomène social. La socialisation est le processus par lequel les membres d'une société intègrent les normes sociales, les habiletés spécifiques et les comportements nécessaires à leur fonctionnement dans la société à l'intérieur du groupe dont ils font partie. Or, notre socialisation est sexiste. L'éducation différenciée que l'on

¹³ Pétition contre l'érotisation des images d'enfants dans toutes les formes de publicités, *petitionpublique.fr*. Available at: <http://petitionpublique.fr/Default.aspx?pi=P2011N6214>.

¹⁴ Conseil supérieur de l'audiovisuel. (2012). Charte protection de l'enfant dans les médias. [online] Feb. 2012. Available at: <https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-du-CSA-avec-les-editeurs/Chartes/Charte-Protection-de-l-enfant-dans-les-medias-Fevrier-2012>.

¹⁵ JOUANNO, C. (2012). Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité. *Vie-publique.fr*. [online] 5 Mar. Available at: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000122.pdf> [Accessed: 29 Oct. 2020].

adresse aux filles et aux garçons crée des attentes et des comportements antinomiques. Un.e enfant n'intériorise pas les mêmes choses du fait d'être né.e fille ou garçon. Ce conditionnement selon des modèles prédéterminés commence dès la naissance par la famille, première instance de socialisation, puis par les médias, la mode, la publicité, la musique, etc., miroirs des attentes de la société.

La socialisation genrée et sexiste amène par exemple les petites filles à ne se considérer que comme des objets esthétiques et à rêver de devenir mannequin, chanteuse ou actrice. On peut par exemple penser aux sites de jeux en ligne « pour filles » dont les différents jeux consistent à coiffer, habiller ou maquiller des mannequins. Ces jeux sont centrés sur la présentation de soi et le paraître. On apprend à se mettre en scène, à plaire, à n'être qu'un objet de beauté. On sait que les prouesses esthétiques chez les filles sont bien plus valorisées par leur entourage que les prouesses intellectuelles. Les parents ont également davantage tendance à protéger et à aider les filles tandis qu'ils laissent les garçons être actifs et acquérir leur indépendance. Les filles sont constamment ramenées dans l'espace contrôlé par les parents et leurs jouets favorisent la proximité physique et l'interaction verbale, alors que ceux des garçons les éloignent des parents et encouragent la dépense physique et les activités motrices. Enfin, la gestion de la colère est différente dans le cas d'un petit garçon, pour lequel elle est davantage tolérée, que pour une petite fille que l'on ramène à l'ordre et pour laquelle on attend plus de contrôle émotionnel. Ces comportements différenciés de la part des parents enferment chaque sexe dans des attentes sectaires et créent des traits de comportements qui n'ont rien de biologique. Ces derniers renforcent directement la sexualisation des filles et des femmes, puisqu'ils contribuent à les enfermer dans un rôle subordonné et passif. La socialisation genrée ne valorise les femmes que par leur apparence, détruisant par la même occasion leur estime d'elles-mêmes et ainsi parfois leur ambition à un âge où il est attendu d'elles d'effectuer des choix d'études et de carrière.

La sexualisation des enfants s'ancre également dans le marketing genré, qui renforce une identité sexuée dès le plus jeune âge. En 2011, la fameuse marque française *Petit Bateau* fit scandale lors de la commercialisation de bodys pour bébés roses portant les inscriptions « jolie, têtue, rigolote, douce, élégante, belle » et bleus « courageux, fort, fier, vaillant, robuste, rusé, habile, déterminé, espiègle, cool ». Pourtant, cette obsession pour le fait de genrer les bébés dès leur naissance selon une vision binaire et archaïque (ainsi qu'hétéronormative) homme/femme est omniprésente dans la mode ou encore le marché des jouets. Il est d'ailleurs significatif que l'association du rose pour les filles et du bleu pour les garçons ne date que de l'explosion du marketing genré en Occident dans les années 1980, alors qu'il s'agissait plutôt de l'inverse auparavant. Insister sur de soi-disant différences homme/femme permet à la société de consommation de faire vendre, selon des caractéristiques qui n'ont rien de biologiques mais qui sont construites de toutes pièces par la socialisation.

De la même façon, dans les catalogues de jouets pour enfants ou même dans les rayons des magasins, cette différenciation est bien visible. On retrouve, dans la majorité des cas, des jouets « pour filles » se rapportant à la cuisine, à la beauté, au ménage, aux animaux, donc s'inscrivant dans le contexte familial, l'espace privé et le soin (de soi ou des autres). Au contraire, les jouets « pour garçons » concernent les transports, le sport, les super-héros ou encore le bricolage, c'est-à-dire des domaines hors de l'espace familial. Quand on sait que les deux phrases prononcées par la première poupée Barbie furent « les mathématiques sont difficiles » et « j'aime le shopping ! », on ne peut ignorer la dimension sexiste de ce marketing genré.

Dans les magazines pour adolescent.e.s mais aussi pour adultes, les femmes sont photographiées comme des objets, mises en scène pour le regard d'autrui, un regard bien souvent masculin. Dans *Ways of seeing*¹⁶ (1972), l'écrivain britannique John Berger décrète « *Men act and women appear. Men look at women. Women watch themselves being looked at* », c'est-à-dire, les hommes regardent, ils sont sujets, tandis que les femmes sont regardées, elles sont les objets des désirs et fantasmes masculins. Cette observation sera reprise par la critique de cinéma et féministe britannique Laura Mulvey qui théoriserait en 1975 le regard masculin ou *male gaze*¹⁷. Ce concept désigne le déséquilibre de pouvoir à l'oeuvre dans les productions culturelles, où le regard dominant est celui de l'homme hétérosexuel. Il peut également s'appliquer aux magazines. Le.a spectateur.rice ou l'observateur.rice est forcé.e d'adopter le point de vue masculin hégémonique, présenté comme neutre. Cet androcentrisme se retrouve au cinéma mais aussi dans la quasi-intégralité de la société, où les représentations des femmes ne sont que les représentations du plaisir masculin. Ce schéma est déjà présent pendant l'enfance, où on apprend aux filles à se définir selon la validation et dans le regard de l'autre, c'est-à-dire du garçon. Les images présentées aux filles ne représentent pas leur diversité, se basant toujours sur les mêmes modèles stéréotypés.

L'hypersexualisation comme phénomène sexiste

Dans un rapport de 2009 pour le CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel), les chercheuses québécoises Lucie Poitier et Joane Garon affirmaient que : « *l'hypersexualisation est fondamentalement sexiste (...) Elle peut avoir des conséquences importantes, notamment sur nos manières de penser et d'agir, sur notre sexualité et au niveau des relations hommes-femmes* »¹⁸. L'hypersexualisation des femmes et des filles est en effet liée au sexisme de la société patriarcale. Elle en est à la fois une conséquence mais aussi une des causes puisqu'elle maintient les femmes dans un rôle subordonné et accentue les inégalités de genre. Plus loin, elles ajoutent : « *L'hypersexualisation est un phénomène préoccupant qui contribue aux agressions sexuelles et à la violence faite aux femmes. En effet, un nombre grandissant de magazines, vidéos, calendriers, jouets, vedettes de la chanson, sites Internet pornographiques et publicités de toutes sortes accentuent quotidiennement le message que le corps des filles et des femmes peut être utilisé, exploité, vendu, agressé.* »¹⁹

Les filles étant de futures femmes, elles sont déjà affectées par le sexisme et leur hypersexualisation. À cela s'ajoutent l'oppression et la sexualisation des femmes dans la société en général, ainsi que des diktats de beauté toujours plus associés à la minceur, à la jeunesse et à la sexualité. L'idéal féminin se rapproche de plus en plus au corps d'une enfant, sans forme et imberbe, comme en témoigne le diktat de l'épilation intégrale. Le marketing pousse les femmes à craindre de vieillir comme de grossir, et ces préoccupations se répercutent dès leur plus jeune âge. Pour être belle, il faut être jeune : les rides sont gommées, les cheveux blancs teints, les poitrines redressées. Cet âgisme (discrimination fondée sur l'âge) touche de façon très différente hommes et femmes. Alors que les femmes se doivent d'apparaître éternellement jeunes et inchangées, la vieillesse des hommes est souvent présentée comme synonyme de

¹⁶ BERGÉ, J. & DIBB, M. (1972). *Ways of seeing*. Londres. Éd. BBC Enterprises.

¹⁷ MULVEY, L. (1975). Plaisir visuel et cinéma narratif. *Screen*, vol. 16, n° 3. CinémAction.

¹⁸ POIRIER, L. & GARON, J. (2009) *Hypersexualisation ? Guide pratique d'information et d'action*. CALACS de Rimouski. Available at : http://www.rqcalacs.qc.ca/publicfiles/volume_final.pdf

¹⁹ Ibid.

prise de maturité, voire même valorisée esthétiquement (cheveux poivre et sel, rides...). Tout porte à croire qu'avec l'âge, les femmes s'enlaidissent tandis que les hommes se bonifient et mûrissent. Comme le remarque Mona Chollet, essayiste suisse, dans *Sorcières*, « *les hommes ne vieillissent pas mieux que les femmes; ils ont seulement l'autorisation de vieillir* »²⁰.

Le double phénomène d'objectification et de sexualisation des femmes est particulièrement visible dans la publicité, où les femmes sont fréquemment présentées comme des trophées à séduire, dont le corps est instrumentalisé pour vendre un produit : shampoing, déodorant, parfum, mais aussi yaourt, chocolat, papier hygiénique, eau minérale, sac à main, voiture, bière, etc.

Dès l'école, ce contrôle constant du corps des filles est déjà visible, notamment par des codes vestimentaires et autres règlements scolaires qui réservent un traitement différencié selon le genre des élèves. Un mouvement est né en septembre dernier en France pour protester contre ces injonctions sexistes, porté par les #14septembre et #Balancetonbahut sur les réseaux sociaux. Parmi ces restrictions, on retrouve l'interdiction des crop tops, des décolletés ou encore des jupes ou robes jugées trop courtes. Ces règles, d'autant plus absurdes en période de grande chaleur, démontrent à quel point les filles et les adolescentes sont vues comme des objets sexuels. Leur justification est classique : ces tenues seraient « provocantes » ou encore « déconcentreraient » les garçons. Outre son renforcement de l'hétéronormativité, ce semblant de justification s'inscrit parfaitement dans une société empreinte de culture du viol, où l'on culpabilise les femmes pour leur tenue, notamment lorsqu'elles sont victimes d'agressions sexuelles, au lieu d'éduquer ou de questionner le comportement des hommes.

La réaction du gouvernement à cet événement fit également parler d'elle. Pour cause, le ministre de l'éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, a déclaré sur RTL que les élèves n'avaient qu'à s'habiller de « façon républicaine » avec une « tenue normale », comme si les codes vestimentaires visaient tous les élèves de manière égalitaire. Cela revient à nier que ces restrictions touchent principalement les filles, mais aussi les personnes défavorisées et/ou racisées, filles comme garçons, stigmatisées en raison d'un jogging, d'une casquette ou encore d'une capuche considérés comme des attributs de jeunes « de cité ». Par « tenue républicaine », le gouvernement entend ainsi tenue neutre, c'est-à-dire, calquée sur un sujet masculin, blanc, privilégié socialement et conforme aux normes de genre.

En réalité, ces règlements se basent avant tout sur une hypersexualisation des enfants et des adolescent.e.s, les crop tops ou les jupes n'étant pas des vêtements sexuels en soi, mais seulement rendus tels par le regard des adultes. Cela envoie également le message aux garçons qu'ils sont incapables de contrôler leurs pulsions, et que les filles doivent donc s'adapter à eux. Ces règlements ne contribuent absolument pas à créer un environnement conforme au travail, d'autant plus en période de canicule; empêcher les filles de s'habiller selon la saison sous prétexte de ne pas vouloir déconcentrer les garçons prouve que l'on valorise davantage le confort masculin que féminin.

Une érotisation de l'enfance

L'hypersexualisation des enfants s'opère dans une société où les frontières entre les générations sont de plus en plus floues, particulièrement entre les enfants et les adolescent.e.s. Les filles pré-adolescentes sont les plus touchées par ce phénomène, subissant des pressions constantes pour paraître adolescentes avant l'âge, puis adultes avant l'âge. Par exemple, la mode pour fillettes se calque de plus en plus sur la

²⁰ CHOLLET, M. (2018). *Sorcières. La puissance invaincue des femmes*. Paris. Éd. Zones.

mode des adolescentes, et le marketing dans son ensemble cherche à rompre la barrière des âges pour inciter les filles à se comporter comme des adolescentes.

Vogue a fait scandale dans un numéro de décembre 2010 en faisant poser des petites filles habillées et maquillées comme des « femmes fatales » (talons hauts, attitude séductrice, poses suggestives...). Pourtant, cette érotisation des enfants est omniprésente dans la société. Les poupées Bratz en sont un bon exemple. Ces poupées sont très fortement sexualisées, alors même qu'elles sont destinées aux fillettes et censées représenter de jeunes adolescentes : maquillage excessif, vêtements « sexy » (bottes à talons, haut en cuir, mini-jupe...), visages semblant refaits et mensurations encore plus irréalistes que celles des poupées Barbie. Il existe même des « baby Bratz », censées être des bébés mais abordant les mêmes lèvres pulpeuses, le même maquillage, le même corps squelettique et les mêmes crop tops ou autres mini-jupes.

Bien que relativement encadrés et limités en Europe, les concours de mini-miss sont fréquents et constituent un véritable divertissement dans certains pays anglophones, les États-Unis en tête. Loin de s'agir d'innocents « concours de princesses », ce type de concours choque par la jeunesse des participantes et par leur indéniable hypersexualisation. Maquillage, robe de soirée, longs cheveux, talons, faux ongles, poses suggestives, parfois même en maillots de bain, etc. Bien souvent, loin de découler de la volonté de l'enfant, ce sont les mères qui poussent leurs filles, parfois dès l'âge de deux ans, à participer à ces concours. Mais quelles sont les valeurs véhiculées par ce genre de concours ? Qu'il faut être belle pour réussir ? Qu'il faut écraser l'adversaire pour arriver en haut du podium ? Qu'il faut se conformer aux normes dominantes pour être célèbre et riche (ces concours étant parfois récompensés par des milliers de dollars) ?

Ce phénomène s'accompagne en parallèle d'un rajeunissement des mannequins. Parfois dès 10 ou 12 ans, on demande à ces jeunes filles de prendre des poses « sexy », de jouer leur sexualité... alors même qu'elles sont à peine pubères !

Pour réduire encore davantage la barrière entre enfants et adolescentes, les marques ont fini par inventer une nouvelle catégorie pour les pré-adolescentes : les « tweens ». Cela permet en fait de vendre à des enfants des produits « de transition » destinés aux adolescentes. On peut cependant douter de l'utilité de ces produits à leur âge, comme le maquillage ou les soutiens-gorge, mais aussi parfois strings, mini-jupes ou encore chaussures à talons pour enfants. Quelle est l'utilité de l'existence de chaussures à talons pointure 25 ou de soutiens-gorge rembourrés taille 65A ?

Ainsi, les filles commencent de plus en plus tôt à porter des soutiens-gorge, avant même l'apparition de leurs seins à la puberté. Dans les supermarchés, les ventes commencent souvent au 70A, ce qui serait l'équivalent d'une taille 8 ans. Certains soutiens-gorge destinés aux fillettes sont même rembourrés. En 2011, plusieurs grandes marques telles que La Redoute, Les 3Suissees ou encore Abercrombie avaient fait polémique en commercialisant des soutiens-gorge et maillots de bain « push-up » destinés aux 8-14 ans. Il en est de même avec la première épilation, se déroulant de plus en plus tôt, parfois avant la puberté.

Certains instituts proposent depuis plusieurs années des « mini-spas » destinés aux petites filles. Ils sont très fréquents aux États-Unis mais aussi présents en France. Par exemple, le Mini Kid Spa à Paris propose soin du visage, coiffure, maquillage ou encore pose de vernis pour les filles de 6 à 15 ans. De la même façon, certaines mères encouragent leurs filles à mettre de la crème anti-rides dès le plus jeune âge. Walmart a ainsi lancé en 2011 une gamme de maquillage et de soins antioxydants et anti-rides pour

les 8-12 ans ! On enseigne donc aux petites filles que vieillir signifie s'enlaidir, qu'il faut se préserver, qu'il faut « prendre soin de soi » le plus tôt possible. Cela baisse leur estime d'elles-mêmes et les pousse à accorder beaucoup trop de temps à leur image, et ainsi négliger d'autres activités leur permettant de s'épanouir créativement, intellectuellement, etc.

Dans *The Beauty Myth*²¹, Naomi Wolf écrit que les filles nées après les années 1980 n'ont pas d'enfance. Elle affirme que « pour une petite Américaine de sept ans, monter sur la balance et pousser un cri horrifié est un rituel de féminité, indissociable d'une promesse de gratification sexuelle ». Elle signifie par là que l'on a en quelque sorte volé l'enfance de ces petites filles et l'insouciance allant avec, en les poussant à devenir des « mini-adultes » trop tôt, que ce soit physiquement mais aussi sentimentalement. Les préoccupations et les pressions pour avoir un petit-copain, plaire aux garçons, obtenir son premier baiser et même avoir des relations sexuelles sont ainsi de plus en plus précoces. S'appuyant sur des normes hétéronormatives (présomption que tou.te.s les enfants seront hétérosexuel.le.s) et patriarcales (une femme n'existe qu'en fonction de sa relation à un homme), ces pressions envahissent l'espace de l'enfance pour propulser les jeunes dans un monde ultra-sexualisé et érotisé. Au Royaume-Uni, une école de danse a fait parler d'elle en 2011 en proposant des cours de pole-dance, une danse connue pour ses gestes sensuels voire sexuels, à partir de 7 ans, puis en postant sur Facebook les photos du cours.

Tous ces phénomènes véhiculent un message clair : pour être populaire, pour avoir du succès, mais aussi tout simplement pour grandir, il faut se construire comme un objet de désir. Alors qu'autrefois on attendait des filles qu'elles soient belles et gentilles, elles se doivent maintenant d'être belles et sexy. On leur apprend que leur valeur ne dépend que de leur apparence.

Les enfants sont bombardé.e.s d'images à caractère sexuel, que ce soit dans les clips, les publicités, les films, mais aussi tout simplement autour d'elles et eux. Or, iels veulent avoir des ami.e.s, être populaire, s'intégrer au groupe puis à la société, et cela passe par une conformité à ces modèles dominants qui leur sont présentés, par un phénomène de mimétisme. Être populaire au XXIe siècle pour une fille ou une femme équivaut à dégager quelque chose de sexuel, plaire, séduire par son physique, quel que soit son âge.

L'hypersexualisation par le biais des médias et des réseaux sociaux

Depuis l'apparition de Facebook au cours des années 2000, nous assistons à une prolifération des réseaux sociaux. Bien sûr, certains sortent leur épingle du jeu et Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat sont aujourd'hui les grands leaders sur le marché. Si ces applications ont explosé auprès des jeunes adultes, c'est également le cas chez les adolescent.e.s, voire même chez les préadolescent.e.s. Ainsi, selon une enquête française Statista datant de 2018, parmi les personnes interrogées, âgées de 12 à 17 ans, 76% ont déclaré être sur au moins un réseau social²². De plus, dans une autre enquête Statista, datant de 2017, parmi les jeunes filles interrogées âgées d'entre 11 et 14 ans, près de 70% déclarent être inscrites sur un ou plusieurs réseaux sociaux²³. Cet accaparement des plus jeunes des réseaux sociaux

²¹ WOLF, N. (1991). *The Beauty Myth: How Images of Beauty Are Used against Women*. Londres. Éd. Vintage.

²² Enquête réalisée par Statista, en France métropolitaine, en juin 2018, sur un échantillon représentatif de 2 214 personnes interrogées. Available at: <https://fr.statista.com/statistiques/480837/utilisation-reseaux-sociaux-france-age>.

²³ Enquête réalisée également par Statista, en France métropolitaine, entre le 3 et 31 janvier 2017, sur un échantillon représentatif de 8 362 individus. Available at: <https://fr.statista.com/statistiques/511400/part-des-jeunes-a-etre-inscrits-sur-un-ou-plusieurs-reseaux-sociaux-france/>

n'est cependant pas similaire partout. En effet, en janvier 2019, on comptait environ 6% des inscrit.e.s sur Facebook dont l'âge se situaient entre 13 et 17 ans²⁴ (il convient de souligner que ces chiffres sont difficilement représentatifs de la réalité car beaucoup mentent lors de leur inscription). Toujours en France, près de 40% des enfants de 11-14 ans sont des utilisateur.rice.s de TikTok, malgré une limite d'âge fixée à 13 ans²⁵. Or, cette nouvelle présence des plus jeunes sur les réseaux n'est pas sans danger pour eux.elles.

En effet, par le biais de ces réseaux sociaux, les jeunes filles, voire fillettes, en cherchant à ressembler de plus en plus aux adultes, leurs modèles, essayent de reproduire leurs comportements et postent à leur tour des photos évocatrices. Les petits garçons, quant à eux, intériorisent des canons de la beauté qu'ils appliqueront par la suite dans leur vie personnelle. En 2019, on estimait à « 95 millions le nombre de photos et vidéos publiées quotidiennement, sur Instagram, dont la majorité se compose de photos sexys, en maillots de bain ou laissant apparaître le ventre ou le dos »²⁶. Ce type de publication est d'ailleurs très présent sur des comptes de stars, très suivi.e.s par les jeunes qui les prennent pour modèles. Ainsi, si l'on prend les cinq personnalités féminines ayant le plus d'abonné.e.s sur Instagram (Ariana Grande, Kylie Jenner, Selena Gomez, Kim Kardashian et Beyoncé), on trouve, au moins une photo dévêtue parmi leurs dix dernières publications. Les jeunes filles, souvent dans une période de crise identitaire, normalisent alors le fait de se montrer sur Internet malgré leur jeune âge, et s'alignent sur ces critères de beauté qui les inondent tous les jours. En valorisant ces normes et en les diffusant dans la société, ces jeunes filles cherchent elles aussi à les reproduire pour plaire à tout prix. On peut ainsi prendre par exemple le développement des filtres, sur Instagram ou Snapchat, qui renforcent l'idée de modifier son apparence pour se conformer aux critères de beauté en vigueur dans notre société. Mais, en adoptant des comportements et des positions en décalage avec leur jeune âge, parfois dans le but de plaire aux garçons, elles renvoient une image dérangeante qui s'oppose à l'idée de l'innocence que l'on attribue habituellement à l'enfant.

Le phénomène des enfants influenceur.euse.s, qui connaît une véritable explosion, pose problème et participe au renforcement de leur hypersexualisation. Un.e influenceur.euse est une personne qui est très populaire sur les réseaux sociaux et qui a la capacité de modifier, d'influencer la consommation, les opinions et les comportements des gens qui le.a suivent, ce qu'on appelle leur communauté. Bien que la majorité de ces personnalités d'Internet soit de jeunes adultes, on trouve de plus en plus d'influenceur.euse.s très jeunes. Ainsi, Everleigh Soutas, 7 ans, danseuse, youtubeuse et star de TikTok a littéralement été bercée par cette culture des réseaux sociaux, sa mère ayant commencé à publier des photos et vidéos d'elle dès l'âge de 3 ans. Suivie par plus de 4 millions d'abonné.e.s, ses publications ressemblent à celles des célébrités plus âgées qui cherchent à plaire : poses subjectives en maillot de bain, short très court, décolletés profonds, etc.

Par ailleurs, la jeune américaine Brianna Buchanan, âgée de 13 ans, a décidé d'arrêter l'école avec l'accord de sa mère pour se concentrer sur son profil TikTok et sa communauté de fans. Cheveux colorés roses, maquillage, crops tops et danses suggestives comme le twerk, on lui donne facilement 17 ou 18 ans. Elle explique d'ailleurs dans un reportage réalisée par M6 en janvier 2019 que « le maquillage me prend

²⁴ Chiffres proposés par Verticaly. Available at: <https://www.verticaly.fr/blog/ages-moyens-medias-sociaux/>.

²⁵ Ibid.

²⁶ GAUER, P. (2019). La dangereuse hypersexualisation des jeunes en ligne - Dossier. *Premierepluie.com*. [online] 1 Apr. Available at: <https://premierepluie.com/2019/04/01/dossiers/>. [Accessed: 3 Oct. 2020].

une heure tous les jours »²⁷. Sa mère, qui l'encourage totalement dans cette entreprise, se déclare être sa manager : elle écrit les publications et poste les vidéos pour elle. Pourtant, les dangers que représentent Internet pour les enfants, souvent sous estimés par les enfants mais aussi par les parents, sont bien réels. Dans une autre interview, Brianna reconnaît « qu'il lui arrive de recevoir des photos ou des messages sexuels de la part d'hommes âgés sur Instagram et Snapchat »²⁸. Il est hélas, en effet très courant pour les jeunes femmes, voire jeunes filles, de recevoir sur les réseaux sociaux des photos à caractère sexuel (dont la fameuse « dick pic ») non consenties²⁹. Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) se prononçait d'ailleurs récemment sur la question de la sécurité de l'enfant en ligne. Selon certaines données récoltées par l'organe de l'ONU spécialisé dans le bien-être et bon développement de l'enfant, une enquête révèle « que les enfants qui courent le plus de risques d'être manipulés et abusés sont les pré-adolescentes »³⁰. Selon l'UNICEF, les enfants sont de plus en plus présent.e.s sur Internet, mais iels forment un public vulnérable, facilement manipulable car en pleine recherche d'elles.eux-même, souvent sujet à une crise identitaire, à une recomposition de leurs modèles.

Le rôle de l'industrie cinématographique dans la diffusion de modèles

Les images sexualisées sont de plus en plus présentes et banales dans les films, les séries, les publicités, les clips musicaux ou encore les vidéos en ligne. Les filles et les adolescentes sont particulièrement victimes de ce phénomène d'hypersexualisation médiatique et cinématographique, à l'image par exemple de l'actrice Millie Bobby Brown, désignée comme l'une des personnalités les plus sexy de la télévision par le magazine *W* en 2017 alors qu'elle n'était âgée que de 13 ans.

Ce phénomène d'hypersexualisation à la télévision coïncide également avec un recours presque systématique à des acteur.ice.s plus âgé.e.s que les personnes qu'iels représentent. Il est très fréquent que des jeunes adultes jouent les personnages mineur.e.s extrêmement sexualisé.e.s. Par exemple, dans la série *Euphoria* (HBO), les personnages sont censés être en dernière année de secondaire, soit avoir 17 ans. Pourtant, les acteur.ice.s ont de 22 à 25 ans. Cela ne serait pas aussi problématique si les personnages n'étaient pas autant sexualisés, par le scénario mais aussi par la caméra. On retrouve ici le *male gaze*, le réalisateur étant un homme, qui représente une sexualité adolescente exacerbée, violente voire perverse, reprenant les codes de la pornographie (caméra en contre plongée, suivant le corps des personnages féminins, etc.). À noter également que le personnage de Kate peut être considérée comme travailleuse du sexe alors qu'elle est mineure, ce qui pourrait s'apparenter à de la pédopornographie et non à un phénomène « cool » comme cela est présenté dans la série.

²⁷ PIAT, M. (2019). TikTok : cette américaine de 13 ans a arrêté l'école pour faire de l'application son métier. *Purebreak.com*. [online] 21 Jan. Available at: <https://www.purebreak.com/news/tiktok-cette-americaine-de-13-ans-a-arrete-l-ecole-pour-faire-de-l-appli-son-metier/16866>. [Accessed: 3 Nov. 2020].

²⁸ GAUER, P. (2019). La dangereuse hypersexualisation des jeunes en ligne - Dossier. *Premierepluie.com*. [online] 1 Apr. Available at: <https://premierepluie.com/2019/04/01/dossiers/>. [Accessed: 3 Oct. 2020].

²⁹ En France, envoyer des photos à caractère sexuel non sollicitées est puni par la loi. Un seul envoi relève de l'outrage sexiste (art. 621-1 du Code pénal) et entraîne une amende pouvant aller jusqu'à 750€. Par contre, si la victime est mineure de moins de 15 ans (art. 621-1 du Code pénal), l'amende peut alors s'élever jusqu'à 1 500 €. Si l'envoi se fait de manière répétée, cela s'apparente à du harcèlement sexuel (art. 222-33 du Code pénal) et est alors puni de 3 ans de prison et de 45 000€ d'amende. Available at: <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/fiche-cybersexisme-web.pdf>.

³⁰ GAUER, P. (2019). La dangereuse hypersexualisation des jeunes en ligne - Dossier. *Premierepluie.com*. [online] 1 Apr. Available at: <https://premierepluie.com/2019/04/01/dossiers/>. [Accessed 3 Oct. 2020].

Les personnages d'Euphoria sont tou.te.s extrêmement matures sexuellement, ce qui est très peu crédible pour leur âge. En effet, l'âge du premier rapport est en moyenne en France de 17,4 ans pour les garçons et 17,6 ans pour les femmes³¹ ! Aux États-Unis, dont est originaire la série et les acteur.ices, la moyenne est similaire. Ce chiffre n'a pas baissé depuis les années 1980-1990, alors même que les représentations de sexualités adolescentes n'ont fait qu'augmenter. Cette hyper-sexualisation n'est donc pas crédible et ne reflète pas ce que vivent les adolescent.e.s. Avoir une sexualité à 15 ou 16 ans comme beaucoup de personnages dans les séries est une exception et non la norme. Pourquoi représenter de façon aussi fréquente et aussi explicite la sexualité adolescente, alors même que cela ne reflète pas les réalités statistiques des vécus des adolescent.e.s ?

Ce phénomène est intrinsèquement lié aux critères de beauté féminins et à la stigmatisation de la vieillesse chez les femmes. La fétichisation de la jeunesse des femmes par les hommes est en effet chose courante. Cela n'est pas sans rappeler la déclaration très explicite de l'écrivain Yann Moix dans l'émission « Terriens du samedi » en janvier 2019, qui s'était dit « incapable d'aimer une femme de 50 ans » et a avoué ne pouvoir être attiré que par des femmes bien plus jeunes que lui. « Je préfère le corps des femmes jeunes, c'est tout. Un corps de femme de 25 ans, c'est extraordinaire. Le corps d'une femme de 50 ans n'est pas extraordinaire du tout. » avait-il déclaré. Pourtant, Yann Moix est actuellement âgé de 50 ans lui-même. À cette déclaration ignoble s'est ajoutée une fétichisation des personnes asiatiques, puisqu'il a confié plus tard qu'il fréquentait uniquement des femmes asiatiques.

Il est en effet extrêmement fréquent que les couples hétérosexuels de célébrité.e.s soient composés d'un homme et d'une femme de moins de vingt ans son âge. On peut penser par exemple à Tina Kunakey et Vincent Cassel (28 ans d'écart), Richard Gere et Alejandra Silva (34 ans d'écart), Donald Trump et Melania Trump (24 ans d'écart), Johnny Depp et Amber Heard (23 ans d'écart), Johnny Hallyday et Laeticia Hallyday (32 ans d'écart) et même 60 ans d'écart avec Hugh Hefner (88 ans) et Crystal Harris (28 ans) ! Il est également intéressant de remarquer comment ces relations sont perçues différemment dans le cas plus rare où l'homme est celui qui est le plus jeune, comme dans le cas d'Emmanuel et de Brigitte Macron. Alors que les relations sont romantisées et normalisées lorsque l'homme est le plus vieux, le contraire choque, dérange et est questionné, voire moqué. Le terme « cougar » est souvent utilisé pour dénigrer les femmes fréquentant des hommes plus jeunes, alors qu'il n'existe pas de mot équivalent pour les hommes fréquentant une femme plus jeune tant cette situation est considérée comme légitime. Selon une étude réalisée par l'application de rencontre américaine OkCupid³², si les femmes sont attirées par les hommes de leur âge jusqu'à la quarantaine, les hommes restent attirés par les femmes de vingt ans pendant presque toute leur vie.

Il convient également de préciser que l'industrie cinématographique n'est pas la seule touchée par cette hypersexualisation. On peut bien sûr citer l'industrie textile qui profite et s'enrichit grâce à ce phénomène. Aucune génération n'est épargnée, puisqu'on retrouve des vêtements pour bambins portant déjà des inscriptions faisant référence au sexe.

³¹ RAY, M-C. (2017). Quel est l'âge du premier rapport sexuel en France ? *Futura-sciences.com*. [online] 10 Dec. Available at: <https://www.futura-sciences.com/sante/questions-reponses/sexualite-age-premier-rapport-sexuel-france-8100/> [Accessed: 10 Oct. 2020].

³² RUDDER, C. (2014) *Dataclysm: Who We Are (When We Think No One's Looking)*.

Le rôle de la pornographie dans l'hypersexualisation des jeunes filles (TW : pédo-criminalité)

Dans *Sexualisation précoce et pornographie*, Richard Poulin, professeur de sociologie, étudie l'hypersexualisation des jeunes filles au prisme de la pornographie et de leurs liens corollaires. Il faut savoir que depuis le développement d'Internet, l'industrie pornographique a explosé. Il est devenu très facile d'accéder à la pornographie en ligne. En 2012, on dénombrait plus de quatre millions de sites pornographiques, s'appuyant sur pas moins de 400 millions de pages, et pour lesquels il n'existe encore que très peu de contrôle à l'entrée³³. La pornographie est ainsi de plus en plus consommée, et ce également par les plus jeunes. En effet, l'âge moyen auquel un individu consomme du porno pour la première fois est de 11 ans et on estime que 90% des enfants âgé.e.s d'entre 8 et 16 ans ont déjà eu accès à la pornographie sur Internet³⁴.

Or, cette absorption d'images pornographiques par les plus jeunes a de nombreux effets pervers, notamment sur la perception du corps de l'autre, du sien, mais aussi sur leurs pratiques sexuelles futures. Comme l'éducation sexuelle est encore trop peu enseignée dans beaucoup de pays occidentaux, qui considèrent que la sexualité n'a pas sa place à l'école, souvent la pornographie lui pallie. Pour beaucoup de personnes, la première expérience sexuelle se fait au travers de la pornographie. Cela représente même pour certain.e.s la première vision du sexe opposé et des organes génitaux qu'ils n'aient jamais eue. On peut alors considérer le porno comme un véritable acteur de la socialisation des individu.e.s, c'est-à-dire que le porno, en devenant la référence pour un grand nombre de personnes, entraîne la création de normes et de valeurs dans les relations sexuelles. Il participe ainsi à l'élaboration de standards de la sexualité, notamment chez les adolescent.e.s.

Ainsi, la pornographie entraîne la création de certains fantasmes, de désirs, comme celui de la femme-enfant, qui pour être belle doit être jeune. Cet idéal se manifeste par exemple par l'épilation intégrale du maillot, rendue banale par la pornographie et désormais de plus en plus répandue dans la société. En l'occurrence, « à Ottawa, 87% des étudiantes en sont adeptes »³⁵.

Ce n'est pas tout. Par les images véhiculées des corps dans la pornographie, beaucoup se comparent et complexent en développant une peur de ne pas plaire, de ne pas être à la hauteur des attentes de l'autre. Ainsi, certaines femmes ont recours à des opérations de nymphoplasties, aussi connues sous le nom de labiaplasties, c'est-à-dire, des chirurgies ayant pour but de réduire la taille des lèvres vaginales. Un nombre croissant de chirurgien.ne.s français.es pratiquent cette opération, pour un coût situé entre 2500 et 3000€. Cela représente aujourd'hui près de 10% des opérations de chirurgie esthétique au Canada³⁶. En d'autres termes, tout est fait pour se conformer aux standards véhiculés par la pornographie, mais qui sont très loin de montrer une véritable image des corps.

³³ HUSTON, N. (2012). Reflets dans un œil d'homme. *Actes Sud*. May. pp. 185-194.

³⁴ Ibid.

³⁵ PELISSIER, P. (2012). L'hypersexualisation des jeunes filles « résultat de l'influence du porno ». *Lemonde.fr*. [online] Available at: https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/05/l-hypersexualisation-des-jeunes-filles-resultat-de-l-influence-du-porno_1652120_3224.html [Accessed: 18 Oct. 2020].

³⁶ Ibid.

Par ailleurs, cette fétichisation de la jeune femme, voire de l'adolescente, dans la pornographie amène à réfléchir sur la question de la banalisation de la pédophilie dans notre société. En effet, l'étudiante hypersexualisée, vêtue d'un uniforme et les cheveux nattés, reste l'un des clichés les plus célèbres de la pornographie. Il existe d'ailleurs sur beaucoup de sites pornographiques une catégorie « *Teen* », qui fait partie des plus consultées au monde³⁷. Dans celle-ci, des jeunes filles d'à peine 18 ans ont des rapports sexuels avec des hommes souvent beaucoup plus âgés.

Il est alors intéressant de s'interroger sur cette valeur quasi mystique attribuée au chiffre 18. En effet, si l'existence des pornos dans lesquels des jeunes femmes d'à peine 18 ans ayant des relations avec des hommes plus vieux ne choque pas spécialement et est tout à fait légal, cela n'aurait pas été le cas, par exemple six mois plus tôt, lorsque l'actrice n'avait que 17 ans et demi, ni même la veille de ses 18 ans. En effet, tout le monde aurait alors considéré cette activité comme un abus sexuel ou un détournement de mineure. Or, il semblerait que dans les mentalités, le passage aux 18 ans permette d'atteindre la pleine maturité émotionnelle et psychologique d'une personne, et par la même façon son consentement, presque comme par magie. Ceci est bien sûr faux, tout cela ne peut se faire en seulement 24 heures, celles qui séparent une jeune fille de sa majorité.

Par ailleurs, dans la continuité de ces pratiques malsaines, de plus en plus d'internautes créent des pages sur lesquelles il est très facile de trouver des comptes à rebours des jours séparant une jeune célébrité de sa majorité, comme ce fut notamment le cas pour Billie Eilish (née en 2001), sous-entendant qu'à partir de ce moment là, on enfreindrait plus la loi en fantasmant librement sur elle. Ainsi, sexualiser les jeunes filles et jeunes femmes à travers la pornographie en valorisant la jeunesse de celles-ci participent à la création d'une normalisation de l'attirance sexuelle chez les hommes envers les femmes (beaucoup) plus jeunes qu'eux. C'est donc une manière de renforcer l'hypersexualisation que subissent les jeunes filles.

Par ailleurs, il convient de parler également des spécificités auxquelles sont confrontées les jeunes filles racisées. En effet, elles font face à une fétichisation qui commence dès leur plus jeune âge. Par fétichisation, nous entendons le fait d'être sexuellement excité.e.s par une pratique, un objet, une partie du corps, ou bien dans cette situation de se focaliser sur une communauté spécifique, soit les personnes noires, maghrébines, asiatiques, latines, etc. On retrouve très souvent cette sexualisation malsaine, qu'on pourrait qualifier d'exotisation, à travers la pornographie. Par exemple, en 2016, selon les chiffres officiels publiés par Pornhub, la catégorie pornographique la plus visionnée dans les États du Sud des États-Unis (Missouri et Géorgie) était « *Noir.e.s* »³⁸. La jeune activiste américaine @Tylorjean1 sur Twitter explique que les hommes, principalement blancs et plus âgés, font souvent des remarques aux jeunes filles, noires, latines, maghrébines ou autochtones car leur corps apparaît comme étant plus développé, plus formé, et ce plus tôt que les femmes blanches. Elle ajoute également que ces hommes justifient cette attirance pour les jeunes femmes racisées par le fait que ces jeunes filles aient l'air beaucoup plus adultes ou matures. Parfois, ils vont même jusqu'à dire que ce sont elles qui les ont tentés

³⁷ Selon les statistiques publiées par *Pornhub*, en 2018, la catégorie « *Teen* » était la cinquième catégorie la plus recherchée et la onzième la plus regardée, dans le monde entier. Available at: <https://www.pornhub.com/insights/2018-year-in-review#searches>.

³⁸ Statistiques publiées par *Pornhub* dans son rapport de l'année 2016, centré sur les États-Unis. Available at: <https://www.pornhub.com/insights/united-states-top-searches>.

avec leur soi-disant « corps d'adulte »³⁹. Souvent, les vidéos pornographiques sexualisant des jeunes filles de couleur reprennent également des clichés racistes. C'est souvent le cas pour la communauté asiatique. Les vidéos pornographiques, à l'esprit pédophile sous jacent, de type « *Cute Little Asians* » sont très répandues et mettent en scène des jeunes femmes asiatiques habillées comme des petites filles, en uniforme, les cheveux attachés, faisant de la corde à sauter, leurs devoirs, etc.

Par conséquent, cette demande grandissante de contenu avec des femmes toujours plus jeunes dans les vidéos pornographiques fait que de plus en plus d'enfants sont utilisés dans la pornographie, et ce de manière tout à fait illégale mais banalisée.

Quelles sont les conséquences de l'hypersexualisation des jeunes filles ?

Culture du régime et anorexie prépubère (TW : TCA)

L'hypersexualisation des filles et des adolescentes participe, bien que n'étant pas la cause unique, au développement de conduites à risque, notamment en détruisant l'image de soi des filles. Selon le rapport de l'association américaine de psychologie *American Psychologist Association* « *Report of the APA Task Force on the Sexualisation of Girls* »⁴⁰, plus les filles consomment des images objectifiées, plus elles risquent de souffrir d'une faible estime d'elles-mêmes, de dépression et de troubles alimentaires. L'image sexuée des filles favorise ainsi une sexualité précoce, la consommation d'alcool et de drogues, mais aussi le développement de troubles du comportement alimentaire (TCA), notamment de l'anorexie prépubère et adolescente. Le développement de ces derniers est également indissociable de notre culture du régime (*diet culture*) ainsi que des pressions sur les filles et les femmes en général concernant leur apparence et particulièrement leur poids.

La culture des régimes ou *diet culture*, est définie par Christy Harrison, diététicienne anti-régime, comme un système de croyance : prônant la minceur et l'associant à la santé, au bonheur et à la vertu morale, encourageant la perte de poids, idéalisant un idéal de beauté inaccessible, diabolisant et rendant honteux certaines façons de manger et certains corps, et enfin opprimant et discriminant les personnes ne correspondant pas aux normes de minceur⁴¹. Cette culture du régime et la grossophobie qui en découle sont particulièrement présentes dans le milieu médical, où les corps non conformes sont systématiquement stigmatisés et humiliés. Pourtant, les régimes sont la première cause de prise de poids, avec 95% à 98% d'échecs et le fameux « effet yoyo » qui s'en suit.

La *diet culture* offre également un terrain propice au développement de troubles alimentaires, en promouvant des idéaux corporels irréalistes et dangereux. Elle touche de façon disproportionnée les femmes et les filles (neuf personnes sur dix atteintes d'anorexie sont des femmes), et ce de plus en plus tôt, comme en témoigne l'explosion de l'anorexie prépubère ces dernières années.

³⁹ Thread informatif rédigé par la jeune militante américaine @Tylorjean1. Available at: <https://twitter.com/Tylorjean1/status/1318286616184737796>.

⁴⁰ American Psychological Association. (2007). Report of the APA Task Force on the Sexualisation of Girls. *Apa.org*. [online] Available at : <https://www.apa.org/pi/women/programs/girls/report-summary.pdf>

⁴¹ HARRISON, C. (2018). What Is Diet Culture? *Christyharrison.com*. [online] Available at: <https://christyharrison.com/blog/what-is-diet-culture>

Les filles, dès leur naissance, baignent dans une société centrée sur l'apparence et le culte de la minceur. Elles se soucient ainsi de plus en plus tôt de leur physique, et notamment de leur poids. Elles sont confrontées dès le plus jeune âge à des modèles de beauté ne représentant en aucun cas la diversité des corps et des morphologies. En témoignent par exemple les poupées Barbies aux mensurations irréalistes. Selon le centre canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique⁴², « plus des trois quarts des pages de couverture des magazines féminins ont au moins un titre sur la meilleure manière de changer son apparence, que ce soit par le biais d'un régime, d'un programme d'exercices ou de la chirurgie esthétique ». Les images véhiculées par les médias, les réseaux sociaux, les magazines ou encore la culture populaire participent au développement de complexes chez les filles et les adolescentes, en valorisant des corps minces, blancs, jeunes, souvent retouchés, voire parfois modifiés par la chirurgie. Ce corps soi-disant parfait est construit comme le modèle de beauté et de féminité par excellence. Les jeunes femmes n'y correspondant pas perdent alors confiance, à un âge où elles se construisent et où leur estime d'elles-mêmes dégringole.

Les jeunes filles intériorisent rapidement ces modèles dominants mais aussi l'association de la beauté à la minceur, et complexent ainsi sur leur corps, parfois avant même la puberté. Elles répètent les façons de faire de leurs aîné.e.s, dont le comportement alimentaire se rapproche parfois de l'orthorexie⁴³, et reproduisent le modèle de leur mère ou des femmes qui les entourent, qui sont au régime, se plaignent de leur poids, comptent leurs calories, parlent de leurs complexes, etc.

Ces pressions de leur entourage mais aussi des médias et de la société en général envoient un message clair aux adolescentes et aux jeunes filles : pour réussir, pour se conformer, pour être aimées, elles doivent être belles, sexy, disponibles sexuellement, et surtout minces. Elles sont portées à croire que leur valeur réside avant tout dans leur apparence, dans le paraître, celui-ci passant notamment par le jugement du regard des autres, et surtout du regard masculin.

Ainsi, parfois dès 8 ou 9 ans, beaucoup de filles font des régimes amaigrissants (de leur plein gré ou forcées par leur entourage), ce qui peut gravement nuire à leur santé physique (croissance, développement pubertaire...) mais aussi mentale (bien être, estime de soi...) et leur faire développer une relation malsaine à l'égard de la nourriture et de leur corps. Cette dernière pourra mener à des TCA, immédiatement ou durant l'adolescence. Parfois même dès l'école primaire, certaines fillettes ont déjà des complexes et sont préoccupées par leur poids. Elles commencent très tôt à se priver et à être obsédées par leur apparence, dans une recherche insatiable de perfection selon la correspondance aux critères de beauté hégémoniques.

L'industrie du régime, qui se fait déjà des milliards de dollars en capitalisant sur les insécurités des filles et des femmes, n'hésite pas à s'emparer impitoyablement de ce phénomène de préoccupations sur le poids de plus en plus précoces. Ainsi, Weight Watchers, connu pour ses régimes à points, a fait polémique l'an dernier avec la sortie de son application Kurbo, destinée à la perte de poids des enfants de 8 à 17 ans. Le concept de l'application a par exemple indigné l'influenceuse Louise Aubery, plus connue sous le nom de *My Better Self* : « Grâce à cette appli, on va dire aux enfants quels aliments sont « bons » ou « mauvais » – juste pour s'assurer qu'ils étiquettent bien la nourriture, ce qui est un déclencheur

⁴² Cité dans RQASF, *Et alors, y a-t-il du mal à vendre du rêve ? La face cachée de la marchandisation du corps des femmes*. [online] Available at: <http://rqasf.qc.ca/blogue/vendre-du-reve>.

⁴³ L'orthorexie est un trouble alimentaire caractérisé par l'obsession pour la nourriture dite saine (*healthy*) et la diabolisation des aliments dits malsains (*junk food* par exemple).

majeur dans le développement des troubles alimentaires ». Manger devrait être pour les enfants (mais aussi pour les adultes) un plaisir et non une source de culpabilisation.

Néanmoins, il faut faire attention à ne pas réduire l'anorexie, une maladie mentale, à un phénomène uniquement social. Si la culture du régime et le culte de la minceur peuvent favoriser le développement de troubles alimentaires, les causes de ces derniers sont multi-factorielles et sont avant tout d'ordre psychologique (traumatisme, agression, deuil, etc.). On ne peut toutefois fermer les yeux sur cette augmentation de l'anorexie chez les enfants et son lien indéniable avec nos normes sociales.

Le « *child-grooming* », cyber-instrument des pédocriminels (TW : pédo-pornographie, violences sexuelles)

Le *child-grooming*, aussi traduit parfois en français par « pédo-piégeage », est le fait pour un adulte d'établir un lien affectif, de confiance, avec un.e enfant, parfois même avec sa famille, dans le but de le.a manipuler, d'en abuser sexuellement. Le *child-grooming* a été amené à se réinventer avec l'âge d'or d'Internet et il est maintenant plus simple pour les pédophiles d'atteindre leur objectif. Les pédophiles sont des individus adultes atteints d'un trouble mental se caractérisant par une attirance sexuelle envers les enfants. On retrouve souvent un profil commun chez les victimes des pédophiles : ce sont principalement des jeunes filles entre 13 et 17 ans, près de 50% ont entre 13 et 14 ans, et souvent en manque d'attention. Les victimes sont également munies d'un téléphone qu'elles utilisent régulièrement. Ainsi, les pédophiles mobilisent les faiblesses des enfants, parfois volontairement confiées par ces dernier.e.s, afin de les séduire et de les abuser.

Pour parvenir à leurs fins, les adultes pratiquant le *child-grooming* s'appuient sur des méthodes diverses. Cependant, l'agence anglaise National society of the prevention of cruelty to children (NSPCC) a démontré que plus de 70% des tentatives de *child-grooming* s'appuient sur un réseau social⁴⁴. Les échanges entre adultes mal-intentionné.e.s et enfants ont surtout lieu à travers le réseau social Instagram. Ainsi, la NSPCC a montré qu'entre 2017 et 2018, l'utilisation d'Instagram à des fins de *child-grooming* a connu une hausse de 200% ; iels ont d'ailleurs dénombré plus de 5100 cas de discussions à caractère sexuel entre adultes et enfants.

Le *child-grooming* peut aussi avoir pour objectif d'attirer l'enfant dans des organisations illicites diverses telles que le trafic d'enfants, la prostitution infantile ou encore la production de pédopornographie.

L'explosion de la pédopornographie permise par la complicité des sites X (TW : violences sexuelles, pédo-pornographie, viol)

Si la pornographie a explosé ces dernières années, elle a entraîné avec elle le développement des réseaux de pédopornographie et de trafics d'enfants. La pédopornographie correspond au fait d'impliquer des enfants dans des relations sexuelles filmées ou photographiées et de les diffuser sur Internet. Ces pratiques sont totalement illégales et condamnées internationalement par la Charte des droits de l'enfant, mais aussi nationalement dans la majorité des États. Les enfants étant de plus en plus actif.ve.s sur les réseaux sociaux, ils deviennent des cibles de plus en plus facile d'accès pour les prédateur.rice.s sexuels.

De même, il est possible de créer un lien entre cette industrie clandestine grandissante et l'hypersexualisation des filles. En effet, le fait d'hypersexualiser des jeunes filles contribue à

⁴⁴ GAUER, P. (2019). La dangereuse hypersexualisation des jeunes en ligne - Dossier. *Premierepluie.com*. [online]. 1 Apr. Available at: <https://premierepluie.com/2019/04/01/dossiers/>. [Accessed: 3 Oct. 2020].

l'augmentation de la pédopornographie dans le monde. Plus précisément, c'est le fait de présenter des mineures sous des angles sexuels, dans des positions explicites, que l'on attribuerait normalement à des comportements de femmes, qui envoient des signaux contradictoires et brouillent les frontières de ce qui est légal ou non.

En 2014, Najat Maalla M'jid, chargée d'enquête par l'ONU sur l'exploitation sexuelle des enfants, déclare que « la pornographie impliquant des enfants est de plus en plus disponible sur Internet. Les victimes d'exploitation sexuelle en ligne sont de plus en plus jeunes et les images sont de plus en plus horribles »⁴⁵. Selon l'Internet Watch Foundation, entre 2012 et 2015, les services pédopornographiques proposés par le Dark Web auraient augmenté de plus de 300%⁴⁶.

Cette hausse se ferait d'autant plus avec la complicité des grands sites pornographiques, tels que Pornhub. Ainsi les témoignages de jeunes femmes mineures ayant été abusées et dont les vidéos se sont retrouvées sur Pornhub et autres sites sont très nombreux et tous plus horribles les uns que les autres. C'est notamment le cas de Rose, qui raconte dans un article de la BBC, qu'elle a subi en 2009 une agression sexuelle lorsqu'elle avait 14 ans, et que les vidéos de celle-ci se sont par la suite retrouvées sur Pornhub. Elle explique avoir adressé plusieurs courriers électroniques au site pornographique, demandant explicitement de retirer la vidéo de son viol en précisant bien qu'elle était mineure, sans pour autant recevoir de réponse. C'est seulement en écrivant un email factice en se faisant passer pour un avocat et en menaçant Pornhub de porter l'action en justice que la vidéo a été supprimée en moins de 48 heures. De même, une jeune fille de 15 ans en Floride, ayant disparu en octobre 2019 a finalement été retrouvée à l'aide des vidéos d'elle régulièrement postées sur Pornhub et autres sites selon un article de *The Guardian*⁴⁷. Les témoignages similaires ne manquent pas (interviews, blogs personnels, tweets, etc.).

Mais comment cela est-il possible ? N'existe-t-il donc aucun contrôle des vidéos mises en ligne par les modérateurs de la plateforme ? Pornhub clame le contraire. Pourtant, les témoignages sont là. La fondatrice d'Exodus Cry, une association américaine contre le trafic sexuel, Laila Mickelwait, accuse l'entreprise pornographique de générer des milliards de dollars par an et pourtant, d'être toujours incapable d'effectuer des contrôles efficaces.

Il faut savoir que sur Pornhub, chaque utilisateur.ice est libre de poster son propre contenu en tant qu'« amateur/amatrice ». La seule forme de vérification pour se créer un compte est d'entrer une adresse mail correcte et de se certifier par le biais d'une photographie de soi-même avec un morceau de papier sur lequel est indiqué son nom d'utilisateur.ice. De la même manière, si les contrôles étaient en effet si efficaces que le prétend Pornhub, comment expliquer la présence encore effective sur la plateforme de vidéos telles que « *Teen abused while sleeping* », « *Drunk teen abused sleeping* » ou encore « *Extreme teen abuse* »⁴⁸ ? À cela, Pornhub répond autoriser toute forme d'expression sexuelle étant en accord avec

⁴⁵ WALLON, V. (2016). La pédophilie sur Internet se développe rapidement. *Radio-canada.ca*. [online] 11 Aug. Available at: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/797139/pedophilie-internet-en-hausse> [Accessed: 8 Nov. 2020].

⁴⁶ Ibid.

⁴⁷ GRANT, H. (2020). World's biggest porn site under fire over rape and abuse videos. *Theguardian.com*. [online] 9 Mar. Available at: <https://www.theguardian.com/global-development/2020/mar/09/worlds-biggest-porn-site-under-fire-over-videos-pornhub> [Accessed: 19 Oct. 2020].

⁴⁸ Dans l'ordre : « Adolescent.e abusé.e pendant sommeil », « Adolescent.e ivre abusé.e sommeil », « Adolescent.e abus extrême ».

leurs conditions d'utilisation. Bien que certaines personnes pourraient trouver ces « fantaisies » inappropriées, elles sont évocatrices pour beaucoup de personnes dans le monde et sont protégées par différents discours de liberté d'expression⁴⁹.

Cela amène alors à s'interroger sur différentes questions : les personnes filmées dans ces vidéos, dans lesquelles le consentement est clairement absent, ont-elles conscience de leur diffusion sur des sites pornographiques ? Combien d'individu.e.s se retrouvent aujourd'hui exposé.e.s dans des vidéos pornographiques publiées sur Internet sans même le savoir ? Dans la continuité de ces points plus que problématiques de la pornographie, un scandale a récemment éclaté. De nombreuses vidéos prises de l'application TikTok se sont retrouvées publiées sur Pornhub, sans le consentement des utilisateur.rice.s, parfois très jeunes. Ainsi, on trouve facilement sur Pornhub des compilations de jeunes filles, mineures pour la plupart, réalisant le « WAP challenge » (chorégraphie tendance avec des mouvements assez osés inspirée de la chanson « WAP » de Cardi B) sous les titres de « *CRAZY THICK White Girl Does WAP Dance* » et « *A New TikTok Slut Is Born* ».

Mais alors, comment lutter contre ce phénomène ? Bien qu'il existe déjà des dispositifs pour faire blocage à la cyber-pédopornographie comme Interpol, ce n'est toujours pas suffisant. Pour Najat Maalla M'jid, cette lutte contre la cyberpédophilie ne pourra être efficace que par le biais d'un « renforcement de la coopération internationale et l'adoption d'un cadre légal commun, ainsi que la participation active du secteur privé ».⁵⁰ La société civile se manifeste d'ailleurs au travers de l'association américaine Exodus Cry qui a lancé une pétition en ligne en 2020 pour la fermeture de Pornhub si le site ne limitait pas davantage les vidéos d'agressions sexuelles et de *revenge porn*⁵¹ publiées. Celle-ci a déjà récolté plus de 350 000 signatures. Toutefois, il est encore très difficile de légiférer sur Internet. Même si la cyberpolice se développe de plus en plus, elle reste trop inefficace face au développement toujours plus ambitieux des criminel.le.s du net et de leur anonymat.

Conclusion et possibles solutions

Ainsi, nous avons vu que l'hypersexualisation des filles est un phénomène de société récent, mais qui s'est intensifié très vite dans les pays occidentaux, notamment par le biais des réseaux sociaux, de l'industrie cinématographique ou encore de la pornographie. Le sexisme de ces pratiques est également indéniable. La loi reste souvent impuissante face à ce phénomène touchant particulièrement les nouvelles générations. Les séries, films, télé-réalités, publicités, vêtements, magazines, musiques, jouets, etc. sont genrés et surtout sexualisés à outrance, ce qui provoque une sexualisation de plus en plus précoce chez les jeunes et de plus en plus présente dans la société. Cela peut avoir des conséquences dramatiques, en

⁴⁹ GRANT, H. (2020). World's biggest porn site under fire over rape and abuse videos. *Theguardian.com*. [online] 9 Mar. Available at: <https://www.theguardian.com/global-development/2020/mar/09/worlds-biggest-porn-site-under-fire-over-videos-pornhub> [Accessed: 19 Oct. 2020].

Réponse de Pornhub accordée au magazine britannique *The Guardian*, traduite de l'anglais par les autrices de cet article.

⁵⁰ WALLON, V. (2016). La pédophilie sur Internet se développe rapidement. *Radio-canada.ca*. [online] 11 Aug. Available at: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/797139/pedophilie-internet-en-hausse> [Accessed: 8 Nov. 2020].

⁵¹ Le *revenge porn* est la diffusion de vidéos ou photographies à caractère sexuel d'une personne dans le but de se venger, de blesser la personne. Le *revenge porn* est interdit en France par le Code pénal, à l'article 226-2-1 : celui ou celle qui le pratique s'expose à une peine maximale de 2 ans de prison et une amende de 60 000€.

termes de renforcement de la pédopornographie mais aussi en termes psychologiques (estime de soi des jeunes filles, développement de troubles alimentaires...).

L'hypersexualisation des filles est une forme de violence faite aux enfants : violence physique bien sûr, mais aussi symbolique (objectification du corps des femmes), économique (exploitation, transformation en objet sexuel) et même politique (manque d'intervention des gouvernements pour limiter ces excès du capitalisme et réglementer les industries sexualisant les enfants).

Alors, comment agir face à ce phénomène ? Des programmes d'éducation et de sensibilisation dès l'école pourraient être une bonne solution, tout comme la lutte plus générale contre les stéréotypes sexuels et sexistes, qui servent de base à l'hypersexualisation des jeunes filles. Il faudrait également pousser au développement d'un esprit critique face aux publicités, aux médias et aux réseaux sociaux chez les jeunes filles et les jeunes garçons. Une (bonne) éducation sexuelle est également primordiale !

La publicité, les médias et les pouvoirs publics ont une responsabilité, mais également les parents. Il faudrait valoriser les filles et les adolescentes, en insistant non pas uniquement sur leur physique mais aussi sur leurs qualités intellectuelles, créatives, émotionnelles, etc. Des interventions législatives pourraient également aider à réglementer les industries, telles qu'une interdiction de la sexualisation des enfants dans les publicités, ainsi qu'une interdiction totale des concours de mini-miss.

Pour finir, nous aimerions rappeler que critiquer l'hypersexualisation des filles ne doit pas être une excuse pour culpabiliser les femmes pour ce qu'elles portent. Ce qu'il faut changer, ce sont avant tout les mentalités. Par exemple, un crop top n'est pas un vêtement à caractère sexuel en soi : c'est le regard des gens, souvent des adultes, qui le sexualise. Ce qui est problématique et à incriminer n'est donc pas tant les vêtements mais les personnes qui en sexualisent les porteuses. Ce sont généralement les adultes, particulièrement les hommes, qui projettent leur regard sexualisant sur les mineures. Ainsi, nous pensons que la solution ne réside pas dans des injonctions envers les filles (il faudrait se « rhabiller », se « respecter », « faire attention », etc.) mais dans l'éducation des garçons et des hommes et dans le changement plus général des mentalités. Il ne faut pas faire culpabiliser les filles de suivre les seuls modèles qu'on leur présente, ni tomber dans la culture du viol par ces injonctions. Ce n'est pas aux filles mais au regard de la société de changer. Nous voulons donc éviter d'adopter un discours puritain anti-sexe ou anti-prostitution : il faut respecter le droit des personnes à érotiser comme bon leur semble leur corps, mais pas celui des enfants. La sexualisation de son propre corps, à travers le travail du sexe par exemple, peut être une forme de liberté et de réappropriation de son corps, suivant le célèbre dicton féministe « mon corps, mon choix ». Mais la situation est différente dans le cas de mineures, pour qui il ne s'agit pas d'*empowerment* mais d'une forme de violence, voire de pédopornographie.

RÉFÉRENCES

- BERGÉ, J. & DIBB, M. (1972). *Ways of seeing*. Londres. Éd. BBC Enterprises.
- CHOLLET, M. (2012) *Beauté fatale: Les nouveaux visages d'une aliénation féminine*. Paris. Éd. Zones.
- POIRIER, L. & GARON, J. (2009) *Hypersexualisation ? Guide pratique d'information et d'action*. CALACS de Rimouski. [online]. Available at: http://www.rqcalacs.qc.ca/publicfiles/volume_final.pdf.
- POULAIN, R. (2009). *Sexualisation précoce et sexualité*. Paris. Éd. La Dispute.
- RUDDER, C. (2014). *Dataclysm: Who We Are (When We Think No One's Looking)*.
- WOLF, N. (1991). *The Beauty Myth: How Images of Beauty Are Used against Women*. Londres. Éd. Vintage.
- BISSONNETTE, S. (2007). *Sexy inc. Nos enfants sous influence*. Office national du film du Canada. [online] Available at: http://www.onf.ca/film/sexy_inc_nos_enfants_sous_influence/ [Accessed 26 Oct. 2020].
- BLOCH, C. (2015). Une artiste déssexualise les poupées Bratz. *Konbini*. [online] 18 feb. Available at: <https://www.konbini.com/fr/tendances-2/elle-dessexualise-poupees-bratz/> [Accessed 01 Nov. 2020].
- BORDAGES, A. (2020). « Mignonnes » pointe du doigt l'impossible combat contre la sexualisation des jeunes filles. *Slate*. [online] 24 Aug. Available at: <http://www.slate.fr/story/194262/cinema-mignonnes-cuties-maimouna-doucoure-sexualisation-jeunes-filles-passage-enfance-adolescence> [Accessed 25 Oct. 2020].
- CASTILLO, A. (2019). Avec l'âge, les hommes mûrissent, les femmes s'enlaidissent ? *TV5MONDE*. [online] 23 avr. Available at: <https://information.tv5monde.com/terriennes/avec-l-age-les-hommes-murissent-les-femmes-s-enlaidissent-296053> [Accessed 31 Oct. 2020].
- DICKSON, EJ. (2020). How Are TikTok Trends Ending Up on Pornhub? *Rollingstones.com* [online] 24 Sept. Available at: <https://www.rollingstone.com/culture/culture-news/tiktok-dance-pornhub-nonconsensual-porn-1064794/> [Accessed 21 Oct. 2020].
- FRIEDMANN, C. (2020). Hypersexualisation des petites filles : “On est dans le tabou permanent”. *Madame Figaro*. [online] 15 Sept. Available at: <https://madame.lefigaro.fr/societe/hypersexualisation-des-petites-filles-on-est-dans-le-tabou-permanent-210820-182052> [Accessed 27 Oct. 2020].
- GAUER, P. (2019). La dangereuse hypersexualisation des jeunes en ligne - Dossier. *Premierepluie.com*. [online] 1 Apr. Available at: <https://premierepluie.com/2019/04/01/dossiers/>. [Accessed 3 Oct. 2020].
- GRANT, H. (2020). World's biggest porn site under fire over rape and abuse videos. *Theguardian.com*. [online] 9 Mar. Available at:

<https://www.theguardian.com/global-development/2020/mar/09/worlds-biggest-porn-site-under-fire-over-videos-pornhub> [Accessed: 19 Oct. 2020].

HARRISON, C. (2018). What Is Diet Culture? *Christyharrison.com*. [online] 10 Aug. Available at: <https://christyharrison.com/blog/what-is-diet-culture> [Accessed 27 Oct. 2020].

HUSTON, N. (2012). Reflets dans un œil d'homme. *Actes Sud*. May. pp. 185-194.

JOUANNO, C. (2012). Contre l'hypersexualisation, un nouveau combat pour l'égalité. *Vie-publique.fr*. [online] 5 Mar. Available at: <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000122.pdf> [Accessed 29 Oct. 2020].

MIRABELLA, G. (2019). Hypersexualisation des jeunes femmes : comment y faire face ? *Respect*. [online] 6 Mar. Available at: <https://www.respectmag.com/32206-hypersexualisation-des-jeunes-femmes-comment-y-faire-face> [Accessed 19 Oct. 2020].

MOHAN, M. (2020). "I was raped at 14, and the video ended up on a porn site". *Bbc.com*. [online] 10 Feb. Available at: <https://www.bbc.com/news/stories-51391981> [Accessed 19 Oct. 2020].

MOSS, G. (2014). Okcupid says men are most attracted to 20 year olds and here's why it totally doesn't matter. *Bustle*. [online] 16 sep. Available at: <https://www.bustle.com/articles/40157-okcupid-says-men-are-most-attracted-to-20-year-olds-and-here-s-why-it-totally-doesnt-matter> [Accessed 07 Nov. 2020].

MULVEY, L. (1975). Plaisir visuel et cinéma narratif. *Screen*. vol. 16, n° 3. CinémAction.

PELISSIER, P. (2012). L'hypersexualisation des jeunes filles « résultat de l'influence du porno ». *Le Monde*. [online]. 25 Mar. Available at: https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/05/l-hypersexualisation-des-jeunes-filles-resultat-de-l-influence-du-porno_1652120_3224.html [Accessed 18 Oct. 2020].

PIAT, M. (2019). TikTok : cette américaine de 13 ans a arrêté l'école pour faire de l'application son métier. *Purebreak.com*. [online] 21 Jan. Available at: <https://www.purebreak.com/news/tiktok-cette-americaine-de-13-ans-a-arrete-l-ecole-pour-faire-de-l-a-ppli-son-metier/168667>. [Accessed: 3 Nov. 2020].

PONS, J. (2019). Pourquoi le régime Weight Watchers pour enfants dérange. *In'fluence magazine*. [online] 4 sep. Available at: <https://in-fluencemagazine.be/pourquoi-le-regime-weight-watchers-pour-enfants-derange/> [Accessed 27 Oct. 2020].

RAY, M-C. (2017). Quel est l'âge du premier rapport sexuel en France ? *Futura-sciences.com*. [online] 10 Dec. Available at: <https://www.futura-sciences.com/sante/questions-reponses/sexualite-age-premier-rapport-sexuel-france-8100/> [Accessed: 10 Oct. 2020].

RQASF (n.d). Et alors, y a-t-il du mal à vendre du rêve ? La face cachée de la marchandisation du corps des femmes. *Les dessous de la beauté*. [online] Available at : <http://rqasf.qc.ca/blogue/vendre-du-reve> [Accessed 31 Oct. 2020].

VECRIN, A. (2020). #14 septembre : « Derrière la règle floue de la tenue normale, se cachent les discriminations ». *Libération*. [online] 19 sep. Available at : https://www.liberation.fr/debats/2020/09/19/14-septembre-derriere-la-regle-floue-de-la-tenue-normal-e-se-cachent-les-discriminations_1799917 [Accessed 31 Oct. 2020].

WALLON, V. (2016). La pédophilie sur Internet se développe rapidement. *Radio-canada.ca*. [online] 11 Aug. Available at: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/797139/pedophilie-internet-en-hausse> [Accessed 8 Nov. 2020].

N.D (2012). Concours de Mini-Miss : à la frontière de la maltraitance psychologique ? *L'OBS*. [online] 03 mars. Available at: <http://leplus.nouvelobs.com/contribution/331269-concours-de-mini-miss-a-la-frontiere-de-la-maltraitance-psychologique.html> [Accessed 01 Nov. 2020].

N.D (2014). Concours de « mini-miss » : l'Assemblée vote l'interdiction aux moins de 13 ans. *Libération*. [online] 24 jan. Available at: https://www.liberation.fr/societe/2014/01/24/concours-de-mini-miss-l-assemblee-vote-l-interdiction-aux-moins-de-13-ans_975314 [Accessed 07 Nov. 2020].

N.D (n.d). Hypersexualisation des jeunes filles : un phénomène social toujours préoccupant ? *Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF)*. [online]. Available at: <http://cdeacf.ca/dossier/dossier-special-lhypersexualisation-jeunes-filles-phenomene> [Accessed 19 Oct. 2020].

N.D (2012). Un rapport s'inquiète de l'hypersexualisation des enfants. *Le Monde*. [online] 25 mars. Available at: https://www.lemonde.fr/societe/article/2012/03/05/un-rapport-s-inquiete-de-l-hypersexualisation-des-enfants_1651768_3224.html [Accessed 20 Oct. 2020].

N.D (2019). Yann Moix avoue être "incapable d'aimer une femme de 50 ans", des personnalités lui répondent. *Sudouest.fr*. [online] 07 jan. Available at: <https://www.sudouest.fr/2019/01/07/yann-moix-avoue-etre-incapable-d-aimer-une-femme-de-50-ans-des-personnalites-lui-repondent-5711699-5458.php> [Accessed 07 Nov. 2020].

AllyFantaisies (2020). La nymphoplastie : Expérience, douleur, prix... *Youtube*. Available at: <https://youtu.be/3g5UnPHGpT4> [Accessed 05 Nov. 2020].

American Psychological Association. (2007). Report of the APA Task Force on the Sexualisation of Girls. *Apa.org*. [online] Available at: <https://www.apa.org/pi/women/programs/girls/report-summary.pdf> [Accessed 27 Oct. 2020].

Clarinette. (2020). Représenter la sexualité des adolescentes à l'écran. *Youtube*. Available at: https://www.youtube.com/watch?v=PfCunHSJmmA&ab_channel=clarinette [Accessed 01 Nov. 2020].

Netflix Film Club. (2020). *Why I Made Cuties. Maïmouna Doucouré Interview*. Netflix. Youtube. Available at: https://www.youtube.com/watch?v=Q8dsjAoazdY&ab_channel=NetflixFilmClub [Accessed 25 Oct. 2020].

UNICEF. (1989)/ Convention internationale des droits de l'enfant. 20 nov. 1989. Available at: <https://www.unicef.fr/sites/default/files/convention-des-droits-de-lenfant.pdf>.

Conseil supérieur de l'audiovisuel. (2012). Charte protection de l'enfant dans les médias. Feb. 2012. Available at:

<https://www.csa.fr/Reguler/Espace-juridique/Les-relations-du-CSA-avec-les-editeurs/Chartes/Charte-Protection-de-l-enfant-dans-les-medias-Fevrier-2012>.

Thread informatif rédigé par la jeune militante américaine @Tylorjean1. Available at: <https://twitter.com/Tylorjean1/status/1318286616184737796>.

MASSON, D. (2019). FEM 1500 Femmes, genre, féminisme : Une introduction. [notes de cours]. Sep 2019. Université d'Ottawa.

Pour citer l'article :

COTTAIS, C. LOUVET, M. (2021). Les dangers de l'hypersexualisation des jeunes filles : une enfance volée. Generation for Rights Over the World. *growthinktank.org*. [online] Jan. 2021.